



Conseil de la Ville

Règlement RV-2013-12-54 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Grille des spécifications**

La grille des spécifications du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, à laquelle réfère l'article 14 de ce règlement, est modifiée à l'égard de la zone A0704 par l'ajout à l'item « Usage spécifiquement permis » de la phrase suivante : « Seul l'usage « paraski » est autorisé comme usage récréatif extérieur ».

Adopté le 9 septembre 2013

(signé) Danielle Roy Marinelli

(signé) Marlyne Turgeon

Danielle Roy Marinelli, mairesse

Marlyne Turgeon, assistante-greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 19 OCTOBRE 2013